



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection pédagogique régionale

Rectorat
Inspection pédagogique régionale

Créteil, le 9 novembre 2020

Affaire suivie par :
Marie-Laure De Bue
IA-IPR histoire-géographie
Référente Mémoire et Citoyenneté
Mission Valeurs de la République
Téléphone : 01 57 02 68 48
Mél : m-laure.de-bue@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil
à
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du
second degré
(Pour attribution)

S/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services de
l'Éducation nationale de Seine-et-Marne,
de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne

Objet : préparer les élèves au Concours national de la Résistance et de la Déportation session 2021

Chaque année, les élèves de l'académie de Créteil présentent des projets de grande qualité dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) qui démontrent une forte implication. Chaque année, de nombreux enseignants entrent dans le processus de préparation du concours avec les élèves. Pour aider chacun d'entre eux, quelques points d'appui et de vigilance sont ici rappelés.

Tout d'abord, des textes fournissent le cadre et le règlement du concours : l'arrêté du 23 juin 2016 publié au JO du 28 juin 2016 et le règlement du concours pour l'année 2020-2021 sur le thème : « 1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister ».

Ces documents sont accessibles aux adresses suivantes :

- <https://eduscol.education.fr/cnrd>
- <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/article/3611>

En deuxième lieu, le règlement montre que ce concours est ouvert à tous les élèves à compter de la classe de troisième (ou niveau équivalent). Ils peuvent être scolarisés dans des établissements relevant directement de l'Éducation nationale (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, EREA) comme au sein d'établissements tels que les CFA, EPIDE, IME, écoles de la deuxième chance, etc.

Le CNRD constitue un levier pour engager les élèves dans un travail autour de l'histoire, adapté à leurs appétences et parcours ainsi qu'aux projets des établissements et classes. Il compte quatre catégories de participation, précisées dans le règlement (deux en collège et deux en lycée). Elles permettent d'inscrire les élèves dans des projets individuels et/ou collectifs.

Quelle que soit la catégorie, le travail s'inscrit dans trois démarches convergentes :

- Une démarche scientifique

Le concours est l'occasion de faire entrer, chaque fois que possible, les résultats de la recherche dans les contenus des enseignements. Il permet notamment de travailler la recherche documentaire, l'approche critique des sources, l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Les documents et témoignages, contextualisés, mis en perspective, servent à mobiliser l'esprit critique des élèves lorsqu'ils en font usage dans leurs propres travaux ou lorsqu'ils effectuent des choix documentaires. Le concours développe ainsi leur vigilance quant au respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image.

- Une démarche didactique

Le concours permet de travailler le lien entre citoyenneté, histoire et mémoire dans le cadre des programmes

d'histoire-géographie. Il est doté d'une composante civique forte. Il peut réunir avec profit plusieurs disciplines. Dans ce cadre, les élèves seront acteurs de leur implication. Il est donc préférable que la participation, tout particulièrement aux devoirs individuels, soit volontaire ou, à tout le moins, rendue signifiante pour chaque candidate et candidat. L'énoncé explicite des attendus correspondant au niveau de classe et à la catégorie choisie facilitera leur travail ainsi que leur investissement.

- Une démarche pédagogique

Durant la préparation du concours, les élèves sont notamment mis en activité d'apprentissage par le biais d'une démarche de projet afin d'acquérir compétences, connaissances et culture nécessaires à la réalisation d'un travail collectif et/ou d'un devoir individuel. Le travail en équipe, des pratiques innovantes, la production de ressources, l'utilisation du numérique par les élèves sont autant de pistes à suivre. La recherche de l'originalité, légitime, n'est pas une condition nécessaire. Elle s'inscrit seulement dans la valorisation du travail de fond entrepris par les élèves.

Sur un plan formel, le règlement du concours fournit de nombreuses indications pour les travaux collectifs afin de garantir leur protection durant leur circulation entre les membres des jurys et de faciliter leur conservation.

Concernant les devoirs individuels, deux éléments sont à souligner :

D'une part, lors de la composition, des tiers-temps peuvent être octroyés aux élèves qui en bénéficient déjà dans le cadre de leur scolarité. D'autre part, la forme académique du développement construit ou de la composition n'est pas un prérequis, comme le précise la lettre de cadrage des sujets académiques des épreuves individuelles du CNRD rédigée par Tristan Lecoq, Inspecteur général de l'Éducation nationale, président du jury national des correcteurs du CNRD : « Adossée aux programmes d'histoire, l'épreuve individuelle ne constitue cependant nullement un entraînement aux examens (DNB et baccalauréat) mais elle doit favoriser une réflexion personnelle des élèves en s'appuyant sur les cours de leurs enseignants, leurs acquis personnels et le travail réalisé lors de la préparation ». Une production soignée montrant des qualités de réflexion et un investissement personnel ainsi que la compréhension des objectifs du concours est recevable.

Pour cette session, le règlement national indique :

- Une date unique nationale pour la clôture des inscriptions est fixée le **samedi 30 janvier 2021**. Cette date d'inscription ne préjuge pas de l'avancée des travaux avec les élèves : les professeurs disposent encore des mois de février et de mars pour les conduire. En effet, les remontées des travaux sont requises par les trois DSDEN dont dépendent les établissements pour les dates qui suivent.
- La date des épreuves individuelles du Concours national de la Résistance et de la Déportation est, pour cette année scolaire, fixée au **mardi 30 mars 2021**.
- La transmission des copies et des travaux collectifs par les établissements est attendue au plus tard le **vendredi 2 avril 2021**.
- La réalisation d'un document de présentation est obligatoire pour tous les travaux collectifs.
- Un seul support est accepté pour les travaux numériques : une clef USB. La taille de la production numérique ne doit pas dépasser 1 Go.
- Des fiches conseils sont consultables sur le portail national du concours à l'adresse suivante : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/conseils>).

Les DSDEN et les partenaires sont d'une aide précieuse. Les DSDEN accompagnent les professeurs. Elles organisent des animations et formations, en lien avec la référente Mémoire et Citoyenneté et la responsable du Trinôme académique ainsi qu'avec de nombreux partenaires. Il est possible de les contacter aux adresses suivantes :

Val-de-Marne : ce.94ia@ac-creteil.fr
Évelyne Coggiola-Tamzali Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr

Seine-et-Marne : ce.77ia@ac-creteil.fr
Fabienne Dubreuil fabienne.dubreuil@ac-creteil.fr

Seine-Saint-Denis : ce.93cabinet@ac-creteil.fr
Damien Rémont damien.remont@ac-creteil.fr

Les services pédagogiques des différents centres d'archives d'Ile-de-France comme les musées et les lieux de mémoire sont disposés à accompagner les équipes. Des professeurs-relais sont à la disposition des équipes enseignantes.

Le Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne propose notamment chaque année un dossier pédagogique sur le thème du CNRD qui s'appuie principalement sur ses collections. Ce dossier est disponible en version papier et en version numérique téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.musee-resistance.com/pedagogie/cnrd/>

De même, il est possible de vous appuyer sur des associations partenaires de l'École afin de mobiliser leurs compétences et les amener à témoigner, ou à accompagner les élèves dans leur parcours.

Conscient de l'ampleur du travail et de l'investissement de tous, je vous remercie, ainsi que les équipes enseignantes, de participer au rayonnement du concours dans notre académie, développant ainsi la motivation et l'engagement des élèves dans leurs parcours scolaire et citoyen.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT